



## MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Campagne 2020

Le Lycée Professionnel des Compagnons du Tour de France est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage avec le code UAI :

**0391131T**

### QUAND VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous devez nous faire parvenir votre versement entre :

**le 1<sup>er</sup> Janvier et le 30 Juin 2020**

Après réception, nous vous ferons parvenir un reçu avec le montant et la date de versement.

**Calcul : MS 2019\*0.68%\*13%**

*Alsace - Moselle (MS 2019\*0.44%\*13%)*

### Les déductions dans le calcul du solde des 13% :

- Les dépenses réellement exposées pour favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage et insertion pro
- les subventions versées aux centres de formation d'apprentis sous forme d'équipements et de matériels conformes aux besoins de formations dispensées
- les créances accordées aux entreprises assujetties à la contribution supplémentaires à l'apprentissage employant plus 5% d'alternants

### COMMENT CALCULER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

1. **Calculer la masse salariale 2019**, pour définir les 13% à verser directement aux écoles

*Il s'agit du montant des rémunérations soumises aux cotisations sociales (y compris les rémunérations versées aux salariés expatriés) et des avantages en nature versés par l'entreprise (salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires notamment).*

*Exonération totale ou partielle du salaire des apprentis en fonction de l'effectif de l'entreprise*

- Exonération totale : -10 salariés

- Exonération partielle : +10 salariés, à hauteur de 11% du SMIC

2. **Verser** votre solde de taxe de 13% au Lycée Professionnel des Compagnons du Tour de France



**Par virement**

Domiciliation : SALINS LES BAINS

IBAN : FR76 1250 6390 2955 0211 7322 225

BIC : AGRIFRPP825



**Par chèque**  
à l'ordre du

**Lycée Professionnel  
Compagnons du Tour de**



Merci de nous transmettre **le document « Récapitulatif de paiement »** par mail :

[taxe.apprentissage@compagnonsdutourdefrance.org](mailto:taxe.apprentissage@compagnonsdutourdefrance.org)

ou par voie postale : Lycée Professionnel Compagnons du Tour de France, 2 rue Léopold Alixant, 39330 MOUCHARD